

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA MODIFICATION N°2 DE DROIT COMMUN DU PLU DE SERROUVILLE

Par arrêté n° 07/2024 du 20 juin 2024

Le Président de la CCCPH a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°2 de droit commun du PLU de Serrouville. A cet effet, monsieur Antoine CAPUTO a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le président du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroule à la mairie de Serrouville et au siège de la CCCPH du 11 juillet 2024 à 9h au 31 juillet 2024 à 17h inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi de 9h à 11h, mercredi de 9h à 11h et vendredi de 14h à 17h) et du siège de la CCCPH (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie les :

- Jeudi 11 juillet 2024 de 14h à 17h.
- Samedi 20 juillet 2024 de 9h à 12h
- Mercredi 31 juillet 2024 de 14h à 17h

Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête déposés en mairie et au siège de la CCCPH, ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes>.

Les observations peuvent également être adressées par écrit, à la mairie, au nom du commissaire-enquêteur : 11, rue de l'Eglise, 54 560 SERROUVILLE, par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliqueCPH@gmail.com. En outre, un poste informatique est mis à disposition du public pour consultation du dossier aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le site internet suivant : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes>

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire.

Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire de SERROUVILLE.